

# Arboys en Bugey

## VIVRE ENSEMBLE

### Journal communal

Madame, Monsieur,

La parution de ce premier bulletin, préparé par le nouveau conseil municipal, permet à l'ensemble de ses membres de remercier toutes celles et tous ceux qui le 15 mars nous ont fait confiance pour cette nouvelle mandature. Bien qu'élu, il nous a fallu attendre le 26 mai pour pouvoir installer l'équipe et répartir les tâches.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, après différentes étapes pour lutter contre ce satané virus, et compte tenu d'une certaine recrudescence, nous sommes désormais contraints de porter le masque dans tous les espaces clos et publics, ainsi que lorsque la distanciation physique de un mètre n'est pas réalisable.

Chers administrés, nous vous en conjurons, **veillez au respect des règles sanitaires**, afin d'avoir le plus de chance possible d'enrayer le développement du Covid19 et de ne pas être contraints de revivre une nouvelle période de confinement qui devrait être encore plus draconienne que celle que nous avons vécue. Et qui sait, pourquoi ne pas aller pas vers un port du masque comme l'appliquent les Japonais ?

Comme toujours, ce mandat ne s'annonce pas plus simple que les autres. Hélas la période « COVID19 » nous a fait prendre du retard sur les dossiers, notamment ceux relatifs aux documents d'urbanisme : nous nous attachons à le résorber au mieux de nos possibilités. Nous sommes, entre autres et pour quelques semaines encore, dans la phase d'installation des différents organismes, syndicats... A ce sujet, j'ai présenté ma candidature et ai été élu à la Vice-Présidence de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS), en charge de la Transition énergétique, du Plan Climat Air Énergie du Territorial (PCAET), et de la Valorisation des déchets. Je vous en rendrai compte au fil du temps, comme d'ailleurs des points importants des travaux de la CCBS.

L'équipe du Conseil Municipal s'est attelée à la tâche dès son installation, plusieurs Conseils ont déjà eu lieu. Par ailleurs, outre la connaissance géographique et physique de l'ensemble de la commune, afin que chacun s'imprègne des problématiques communales, nous avons organisé des visites des différents hameaux. Il nous reste 1 ou 2 points spécifiques à voir à SAINT BOIS et à ARBIGNIEU, puis tout le secteur de THOYS à faire.

Chers administrés, il y a tant à dire je vais m'arrêter là, l'équipe municipale tout entière est mobilisée afin de mener à bien et au mieux la gestion de la commune malgré les temps difficiles qui se profilent à l'horizon.

Bien cordialement,

Le Maire et l'Équipe Municipale.

## BUDGET PRINCIPAL 2020

Les tableaux présentent, pour l'ensemble des budgets communaux la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020

### Fonctionnement

| DEPENSES  | EN €             | %          | RECETTES                            | EN €             | %          |
|---|------------------|------------|-------------------------------------|------------------|------------|
| Charges de gestion courante<br>(A caractère général, frais de personnel et assimilés) | 433 840 €        | 95.28      | Produit des services                | 58 001 €         | 12.74      |
| Charges financières<br>Dépenses imprévues   | 4 500 €          | 0.99       | Impôts et taxes                     | 197 923 €        | 43.47      |
| Vir. à la section d'investissement  | 0 €              | 0.00       | Dotations et Participations         | 114 799 €        | 25.21      |
| Transfert entre sections  | 17 000 €         | 3.73       | Autres recettes de gestion courante | 44 670 €         | 9.81       |
|   |                  |            | Produits exceptionnels              | 187 €            | 0.04       |
|   |                  |            | Résultat reporté 2016               | 39 760 €         | 8.73       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>455 340 €</b> | <b>100</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>455 340 €</b> | <b>100</b> |

### Investissement

| DEPENSES   | EN €             | %          | RECETTES                                      | EN €             | %          |
|--|------------------|------------|---|------------------|------------|
| Dépenses d'équipements<br>(frais d'études, travaux bâtiments publics, voirie, réseaux, divers) | 429 791 €        | 96.83      | Excédents de fonctionnement capitalisés       | 0 €              | 0.00       |
| Remboursement emprunts   | 0 €              | 0.00       | Fonds compensation TVA                        | 42 178 €         | 9.50       |
| Dépôts et cautionnements   | 4 076 €          | 0.92       | Taxe d'aménagement                            | 10 497 €         | 2.36       |
| Dépenses imprévues   | 10 000 €         | 2.25       | Produit des cessions immobilières             | 119 020 €        | 26.81      |
|  |                  | 0.00       | Subventions équipement à venir                | 120 222 €        | 27.09      |
|  |                  | 0.00       | Opération d'ordre de transfert entre sections | 17 000 €         | 3.83       |
|  |                  | 0.00       | Résultat reporté 2019                         | 134 950 €        | 30.40      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>443 867 €</b> | <b>100</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>443 867 €</b> | <b>100</b> |

## BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Les tableaux présentent, pour l'ensemble des budgets communaux la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020

### Fonctionnement

| DEPENSES  | EN €             | %          | RECETTES                              | EN €             | %          |
|---|------------------|------------|---------------------------------------|------------------|------------|
| Gestion des services (Charges personnel, charges à caractère général) | 128 540 €        | 55.93      | Vente d'eau, redevance Assainissement | 89 450 €         | 38.92      |
| Charges financières   | 20 084 €         | 8.74       | Subventions d'exploitation            | 30 000 €         | 13.05      |
| Dépenses imprévues  | 10 000 €         | 4.35       | Transfert entre sections              | 20 047 €         | 8.72       |
| Virement à la section d'investissement                                | 30 000 €         | 13.05      | Résultat reporté 2019                 | 90 332 €         | 39.30      |
| Transfert entre sections  | 41 204 €         | 17.93      |                                       |                  | 0.00       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>229 828 €</b> | <b>100</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>229 829 €</b> | <b>100</b> |

### Investissement

| DEPENSES                       | EN €             | %          | RECETTES                              | EN €             | %          |
|--------------------------------|------------------|------------|---------------------------------------|------------------|------------|
| Dépenses d'équipement          | 87 062 €         | 67.69      | Virement de la section d'exploitation | 30 000 €         | 23.33      |
| Remboursement capital emprunts | 21 505 €         | 16.72      | Transfert entre sections              | 41 204 €         | 32.04      |
| Dépenses imprévues             | 0 €              | 0.00       | Réserve                               | 40 000 €         | 31.10      |
|                                |                  |            | Recettes Subventions d'équipement     | 4 585 €          | 3.56       |
| Transfert entre sections       | 20 047 €         | 15.59      | Résultat reporté 2019                 | 12 825 €         | 9.97       |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>128 614 €</b> | <b>100</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>128 614 €</b> | <b>100</b> |

### RESULTAT DE CLÔTURE DES BUDGETS d'ARBOYS EN BUGEY 2019

**BUDGET GENERAL**

**174 707.00 €**

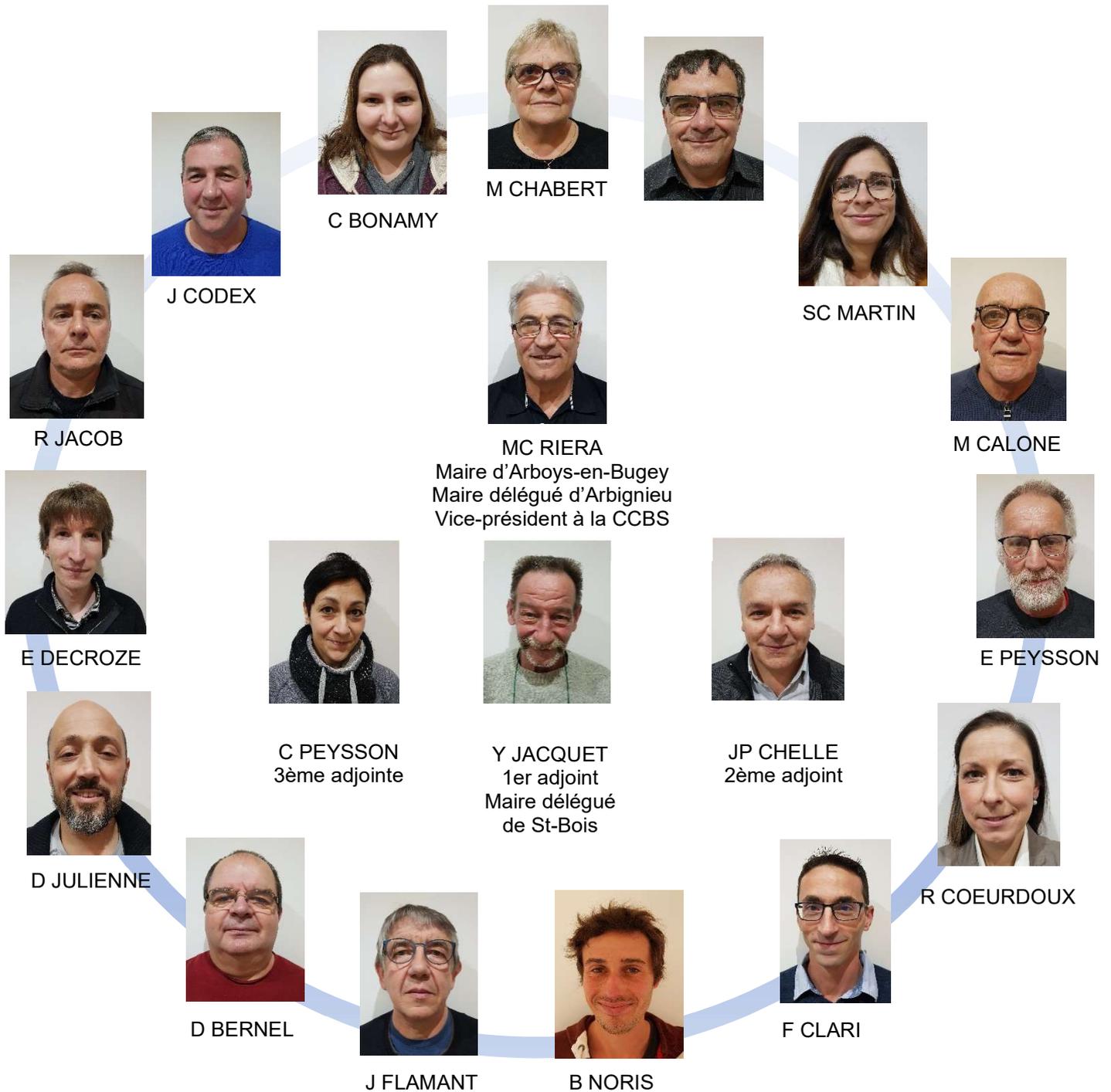
**BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

**143 157 €**

# CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau conseil municipal d'Arboys en Bugey, installé dans ses fonctions le mardi 26 mai, compte 3 adjoints et 15 conseillers municipaux.

Les élections du Maire, des adjoints et des Maires délégués ont eu lieu le 26 mai à la salle des fêtes de PreyBoisé en respectant les gestes barrières définis pendant cette crise. Vous avez déjà pu croiser certains de vos élus sur le terrain, notamment lors de visites organisées des hameaux.



# COMMISSIONS

Lors du Conseil Municipal du 5 juin 2020 se sont tenues les délibérations pour la constitution des commissions communales :

## **Finances - Mutualisation**

Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, DULLIAND Pierre, JACQUET Yves

## **Appel d'offre - Ouverture de plis**

Membres titulaires : Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, JACQUET Yves, Membres suppléants : Messieurs CALONE Michel, FLAMANT Jacques, JACOB Rene Christian,

## **Cadre de vie - Urbanisme - Environnement - Gestion forestière**

Mesdames COEURDOUX Roxane, MARTIN Sophie Charlotte,  
Messieurs RIERA Michel Charles, JACQUET Yves, CALONE Michel, CHELLE Jean-Pierre, CODEX Joel, DECROZE Emmanuel, FLAMANT Jacques, JULIENNE David, NORIS Benjamin, PEYSSON Éric.

La Commission gèrera, en autres, la création d'un parcours pédagogique et étudiera la possibilité de mettre en place le dispositif « voisins vigilants ».

## **Bâtiments communaux - Travaux - Voirie - Eaux & assainissement - Réseaux divers**

Madame MARTIN Sophie Charlotte,  
Messieurs RIERA Michel Charles, JACQUET Yves, BERNEL Denis, CHELLE Jean-Pierre, CODEX Joel, JULIENNE David, NORIS Benjamin, PEYSSON Éric.  
La Commission aura à sa charge, entre autres missions, de réaliser un inventaire du patrimoine communal.

## **Communication - Journal communal - Site internet**

Mesdames BONAMY Charlène, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, MARTIN Sophie Charlotte,  
Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, CLARI Frederic, DULLIAND Pierre, FLAMANT Jacques.  
La Commission sera également l'interlocuteur dédiée auprès des associations.

## **Affaires sociales**

Mesdames BONAMY Charlène, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, PEYSSON Christie,  
Messieurs RIERA Michel Charles, CALONE Michel, DECROZE Emmanuel.  
La Commission sera complétée par des membres bénévoles de la population.

## **Affaires scolaires & périscolaires**

Mesdames BONAMY Charlène, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, PEYSSON Christie,  
Messieurs RIERA Michel Charles, CLARI Frédéric.  
La Commission s'est vue confier, entre autres missions, la gestion des salles communales.

**Correspondant « défense »** : Madame COEURDOUX Roxane

# LA VIE DE LA COMMUNE

## Etat civil au 30 juin 2020

### Naissances

DUCARRE LOUVEL Victor, le 10/03/2020  
OUDART Nino, le 11/03/2020  
MOTTE Lucie, le 03/04/2020  
BORDONNAT Côte, le 10/05/2020  
JULIENNE Paulin, le 22/01/2020

### Décès

TOURVIEILLE épouse CHINAL Paulette, le 05/01/2020  
BRUNEL épouse GRAU Denise, 01/2020  
TRICHOT Daniel, le 26/02/2020  
GIRARD Nathalie, le 01/03/2020  
DALMAS Pierre, le 01/03/2020  
TARDY Jean, le 30/04/2020  
COTTIN Andrée, le 01/06/2020  
ADJADJ Jean-Raymond, le 17/06/2020

### Mariage

JAIMOND Adrien et ALAYA Chloé, le 25/01/2020

## La Commune en actions

### « La Maison pour tous » : dernière ligne droite

L'appel d'offres est en cours de finalisation, 5 des 7 lots ont été attribués. Les deux lots restants font l'objet de demandes de compléments auprès des entreprises. Le démarrage des travaux de ce bâtiment situé à côté de la salle des fêtes de Preyboisé est prévu pour l'automne 2020.

### Salles des fêtes : leur mise à disposition doit attendre

Aucune réouverture n'est prévue tant que la pandémie de Covid-19 continue. Concernant la salle des fêtes d'Arbignieu, les travaux sont en cours de finition.

Les salles communales sont soumises aux mêmes contraintes.

### Eau : un drôle de goût dans votre robinet ?

Vous habitez à Arbignieu, Peyzieu ou Silignieu et vous avez constaté un changement de goût de l'eau du robinet ? Vos sens ne vous ont pas menti : il y a bien eu un souci sans conséquences à la station de traitement d'eau courant juin. Le traitement UV en panne ayant été remplacé, suivant les préconisations des services d'hygiène, par un traitement au chlore provisoire, tout est désormais rentré dans l'ordre.



## Votre site internet se réinvente

Le site [www.arboysenbugey.com](http://www.arboysenbugey.com) est en cours de réactualisation. Au programme, un nouveau look, des nouveaux contenus et une navigation simplifiée. Notre ambition ? Toujours mieux servir nos concitoyens ! Ceux qui le souhaitent pourront d'ailleurs continuer à recevoir les dernières actualités de la commune par mail, dans la continuité de ce qui a été fait pendant le confinement.

Appel aux associations : nous invitons l'ensemble des acteurs de la vie associative communale à nous contacter afin de communiquer sur leurs activités dans le journal communal de fin d'année.

## En projet : Voisins Vigilants



Le Conseil Municipal étudie la possibilité de mettre en place le dispositif de participation citoyenne Voisins Vigilants sur la commune d'Arboys en Bugey. En pratique, il s'agit d'alerter la gendarmerie sur les comportements anormaux devant éveiller la vigilance citoyenne de toutes et tous.

S'inscrivant dans la politique municipale de tranquillité publique, ce dispositif permettra aux voisins d'un même hameau ou d'une même rue de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle de la commune et des forces de l'ordre.

## Pont de Thoys : Attention travaux !

Vous avez pu constater une déviation par Thoys pour se rendre à Belley. Les inspections périodiques ont montré qu'il était temps de programmer des travaux de rénovation du pont. Ils ont été engagés à compter du 20 juillet et dureront jusqu'à fin août. Le tablier du pont, les trottoirs et les rambardes seront changés.



### Le saviez-vous ?

L'entretien des ponts est de la compétence du département. Les ponts font l'objet d'un contrôle périodique annuel et d'une inspection détaillée périodique qui a lieu tous les six ans mais peut être ramenée à trois ans pour les ouvrages sensibles ou malades ou repoussée à 9 ans pour les ouvrages les plus robustes.

## Vie des Hameaux

### Appel au civisme pour l'utilisation de l'eau

Ce n'est pas encore la sécheresse mais la commune préfère d'ores et déjà lancer une alerte sur l'utilisation de l'eau. Un message qui concerne tous les usagers, à la fois pour l'eau prélevée dans le milieu naturel et sur le réseau d'eau potable. Nous invitons ainsi chacun à faire preuve de civisme et d'éco-responsabilité en modérant sa consommation pour maintenir des conditions minimales en termes d'alimentation en eau potable et de vie dans les milieux aquatiques.

### Brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont certains cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. Par ailleurs, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Pour mémoire, les déchets concernés sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.



### Chut c'est l'été !

Pour que nous puissions tous vivre en bonne harmonie, gardons en tête les horaires à respecter en matière de bruit. Les travaux bruyants sont ainsi autorisés :

- les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8 h 30 à 12 h et de 14h30 à 19 h 30 ;
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h ;
- le dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.

### Stop aux dépôts sauvages

Nous rappelons que les dépôts sauvages peuvent, en cas de leur proximité avec des zones humides, devenir un délit. La loi est pourtant bien claire et très sévère sur le sujet :

- 75 € d'amende si vous jetez une simple poubelle,
- 1 500 € en cas de dépôt depuis un véhicule,
- s'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans de prison.

Les pollueurs se font rarement prendre, mais cela pourrait changer grâce à la vigilance de tous les habitants qui peuvent, en cas de découverte, noter des informations comme l'immatriculation du véhicule. La Mairie prendra toutes les initiatives pour verbaliser ces contrevenants qui en général ne souhaitent pas se rendre à la déchetterie pour des raisons de coût ou de manque de tri dans le véhicule avant dépôt.

La commune a par ailleurs engagé la procédure pour l'évacuation des épaves de véhicules abandonnées à Peyzieu. Cependant, ces véhicules étant volés, le recours aux assurances est inévitable et les démarches s'en trouvent allongées.

## AGENDA



01/03/2020 : repas traditionnel de la St Vincent à Peyzieu  
08/05/2020 : cérémonie du 8 mai  
26/05/2020 : derniers vœux du maire Charles Berger  
18/06/2020 : commémoration de l'appel du Général de Gaulle  
14/07/2020 : dépôt de gerbes à Arbignieu et à St Bois  
13/09/2020 : passage du Tour de France à Peyzieu, entre 13h28 et 13h38

Courant août ou septembre (date non fixée ce jour) : séminaire de travail des élus sur le budget, les travaux à engager dans les commissions, la protection incendie, le plan communal de sauvegarde, le site internet...

---

### **Droit de réponse à M. Pozzobon, Président de la société de chasse d'Arbignieu**

Ha la chasse !!!

Vous avez raison M. Pozzobon ce loisir fait en effet l'objet de polémique sur les réseaux sociaux... mais pas que. Nous ne pouvons cautionner les propos injurieux et parfois haineux à l'égard des chasseurs, mais nous ne pouvons nier, que les temps changent. Le bien-être animal et la protection de la faune sauvage et de la biodiversité sont au cœur des préoccupations de bon nombre de français, et nous devons nous en réjouir. Mais peut-être est-ce là le point de rupture entre chasseurs et non chasseurs. Vous vous définissez comme « premiers protecteurs de la nature » cette appellation est pourtant très discutable et reste à prouver. Que faites-vous exactement pour la nature ? De la régulation me direz-vous. Des sangliers ? dont la population ne cesse de croître... Mais la société de chasse n'y est-elle pas pour quelque chose ? (élevage, hybridation, lâché, agrainage...). Il faut bien dire que c'est une manne pour les chasseurs puisqu'elle légitime leur action. La nature est pourtant bien faite quand l'homme n'y met pas son grain de sel. Jamais une situation comme celle-là ne se serait produite sans l'intervention de l'homme. Et comment justifiez la pression qu'exerce chaque année la société de chasse pour pouvoir « prélever » des espèces au bord de l'extinction, comme la tourterelle des bois, pour ne citer qu'elle ? Cette demande est-elle bien au service de la nature ? On peut ne pas aimer la chasse et connaître la nature et le sujet. Et que dire de pratiques barbares telle que la chasse à la glue, la vénerie sous terre, la chasse en enclos ? Vous ne dites « pas de photos sur Facebook ou de commentaires qui nous desservent » que veut dire cette injonction ? Est-ce de l'autocensure ? Par ailleurs vous faites des raccourcis un peu faciles et non fondés : pourquoi les gens qui s'opposent à la chasse seraient des gens qui, pour vous citer « jette sa boîte de coca par la vitre de sa bagnole ou vide ses poubelles à côté des bennes de tri ». Sur quoi vous fondez-vous pour tenir de tels propos ? Vous souhaitez ne pas être l'objet de préjugés ; pourquoi alors faites-vous la même chose !?

Ce billet, non pour m'élever contre les chasseurs, mais pour rétablir certaines vérités. J'espère que ceux d'entre eux qui me liront seront des chasseurs « dignes de ce nom » à savoir : intelligents, ouverts et sensibles.

M. Montagny